



Récupérer l'autorité parentale total

Par **Lostinspace666**, le **05/10/2021** à **15:29**

Bonjour,

J'ai obtenu la garde de mon fils par jugement en juin 2020. Mon ex-compagne me doit une pension alimentaire et sa non présence au jugement l'a destituée de son droit de visite et d'hébergement.

Nous avons "l'autorité parental partagée". Elle a déménagé sans me communiquer sa nouvelle adresse.

Depuis maintenant plus d'un an, elle ne prend aucune nouvelle de notre fils, que se soit par courrier ou par téléphone, et refuse de le voir depuis qu'elle est partie vivre ailleurs (plus de 2 ans actuellement), elle s'acquie uniquement de sa pension alimentaire imposée par le jugement.

Je précise qu'il n'y a vraiment aucun appel, ni courrier, ni même cadeau anniversaire/Noël, aucune manifestation de sa part, même quand mon fils tente de la joindre elle ne décroche ni ne répond aux messages.

Ma question est :

Puis-je faire une démarche auprès du JAF pour la destituer de son autorité parentale ? la cause étant l'abandon total de sa présence auprès de mon fils.

Merci.

Par **Louxor_91**, le **05/10/2021** à **15:37**

Bonjour,

vous pouvez toujours faire cette demande ! Sera t'elle accordée est une autre paire de manches ! Avec un avocat ce serait plus convaincant ?